

Domaine de Lindre

17 juin 2022

Thibaud GLASSER, directeur, nous a accueillis sur le domaine de Lindre. Après une vidéo de présentation, il nous a présenté le site et en particulier la pisciculture.

Le domaine de Lindre s'étend sur 992 ha sur 7 communes, dont environ 830 ha d'étangs répartis sur 12 plans d'eau. Le plus grand étang fait 622 ha, soit 27 km de berges !

Ce site appartient au Département de la Moselle depuis 1976. Une spécificité en Moselle est qu'il existe un code local d'origine allemande, certaines lois peuvent donc varier par rapport aux autres régions.

Le grand étang de Lindre

Concernant le grand étang de Lindre, il s'agit d'un étang sur barrage construit sur un village fortifié, avec trois vannes permettant sa vidange, et avec un système de barrages intermédiaires. La construction du barrage daterait de 1267 (datation carbone). La gestion hydraulique du site représente 1,5 jours de travail par semaine.

A ce jour, il manque environ 60 cm d'eau dans cet étang.

En 2003, à la demande de l'Etat, l'étang a été vidé. L'étang a ainsi été laissé en assec pendant un an, ce qui a permis de restaurer certains ouvrages hydrauliques. Cela a également permis d'observer une grande richesse floristique avec un développement d'une végétation caractéristique des milieux humides durant cette période.

Le site présente également une très grande diversité en avifaune, avec la présence d'espèces emblématiques.

L'alimentation en eau se fait par des cours d'eau en amont.



Le domaine de Lindre et la pisciculture

Le débouché principal de l'étang est la pisciculture, pratiquée de manière extensive, même si d'autres activités sont développées autour du tourisme. L'objectif est de préserver la filière piscicole locale, en produisant du poisson. La production annuelle varie de 30 à 80 T. Il est pêché tous les deux ans.

Des bassins, alimentés par un système de fossés, permettent de stocker les poissons jusqu'à 3 semaines, et servent de centre d'allotement.

Un projet de transformation locale, via un atelier de transformation existant, est à l'étude. Le projet serait de développer une filière en circuit court, incluant l'approvisionnement de collèges et lycées. En plus du domaine de Lindre, trois pisciculteurs sont prêts à s'engager dans ce projet.

Localement, le Conservatoire des Espaces Naturels est propriétaire d'environ 1000 ha d'étangs. Or, leur cahier des charges impose de ne pas aleviner de carpes, ce qui pourrait être un frein au développement de cette filière locale.



Une écloserie pour plus d'autonomie

Compte-tenu des surfaces en eau, et afin d'être autonome sur l'approvisionnement en alevins, le site comporte sa propre écloserie, depuis 10 ans environ. Aucun achat de poissons provenant de l'extérieur n'est réalisé. Cela a permis également de limiter le risque d'importer des maladies.

L'écloserie est alimentée en eau par l'étang. Elle comporte de nombreuses cuves pour stocker les géniteurs, chaque cuve ayant son système de filtration. L'écloserie a produit 4 millions de larves cette année, et 11 millions au maximum. La baisse de production est notamment liée à des pannes matérielles.

Toute la production est **certifiée Agriculture Biologique**. Cette certification a été possible grâce à de nombreuses études réalisées sur le site, permettant de compiler de nombreuses données sur la qualité de l'eau notamment. Seuls les alevins produits à partir d'une reproduction contrôlée posent question. L'alevinage est réalisé à la même période que l'éclosion naturelle.



Prédation aviaire

Concernant la prédation aviaire, les pertes annuelles sont estimées à 50 T par an, dont 40 T par les cormorans. Sur certains petits étangs, des bilans de pêches négatifs ont été relevés ! Le niveau de perte a été estimé en partenariat avec les ornithologues qui réalisent de nombreux comptages sur le site (comptages d'oiseaux hebdomadaires).

Afin de limiter les populations de cormorans, des tirs sont réalisés en début de nidification pour perturber la reproduction. Ces tirs sont effectués par des lieutenants de louveterie ou des agents de l'OFB. L'impact estimé est une diminution des naissances d'environ 2/3.

Des essais de moyen de protection (cages ou filets) ont été réalisés, notamment avec la FAGE, mais difficiles à mettre en place.

Une évolution significative des herbiers est remarquée. Egalement des problèmes d'eutrophisation peuvent apparaître.

Très peu d'espèces invasives sont présentes : quelques individus de pseudorasbora et quelques écrevisses.

Aspect sanitaire

Afin de limiter la contamination et la transmission de maladies, la désinfection de tout matériel est obligatoire (exemple : bureau d'étude réalisant des prélèvements d'eau).

Deux visites vétérinaires sont réalisées chaque année.